

La Cressonnière de la Source du Vivier Extrait du Mémorial des Deux-Sèvres (Août 1908)

AUX NIORTAIS. — *Toujours le cresson.*
— Nous pensons être utile à nos concitoyens en les entretenant de nouveau de l'installation de la cressonnière modèle établie par M. Lebrun, en contre-bas du bassin du Vivier. Mais, afin de donner plus de poids à notre exposé, nous ne pouvons mieux faire que de citer le compte-rendu de la commission désignée par la Société d'horticulture pour la visite des différentes cultures maraîchères :

« ... La troisième visite a été pour la cressonnière du Vivier, nouvellement créée par M. Lebrun. Sans trop s'étendre sur la création de cette cressonnière, que nous pourrions considérer comme une véritable industrie maraîchère, il est bon, cependant, avant de parler des résultats, de faire ressortir même succinctement tout le travail nécessité par cette entreprise.

» Propriétaire d'un marais de peu de valeur, d'une superficie d'environ 2,700 mètres carrés, divisé par des terrées, dites eaux barrées, planté de quelques arbres seulement et contigu à notre belle source du Vivier, M. Lebrun a pensé tirer parti de ce marais irrigué pour ainsi dire, souvent même l'été, par le trop plein de notre source, dont les eaux ne peuvent dépasser un certain point, et sa décision fut vite prise.

» Après toutes les formalités remplies vis-à-vis de la ville, il a su profiter des fossés et terrées existants, en créant des bassins, après un nivellement général qui lui a permis de les irriguer et de les dessécher à volonté.

» Ces bassins qui, par leur disposition, rappellent un peu les marais salants, sont divisés par d'étroites allées et bordures construites en béton (chaux hydraulique et escarbilles) par M. Lebrun lui-même.

» Nous ne savons ce que sont les cressonnières de Saint-Léonard, dans le département de l'Oise, ni ce qu'elles sont devenues — cressonnières que fit établir Napoléon I^{er} lui-même, en 1809, — mais nous pensons que celle du Vivier, ainsi comprise, peut rivaliser avec les cressonnières des environs de Paris et de Bordeaux, ces dernières ayant créé par sélection une variété de cresson fort recherché. Le résultat est tel que, dès cette première année, la cressonnière Lebrun a pu approvisionner non seulement Niort, mais même les villes de Fontenay et de Parthenay.

» Pas de morte saison, car si, pendant les mois d'été, la vente du cresson est moins active, M. Lebrun, sachant tout ce que l'on peut tirer d'une plante dont les propriétés dépuratives et antiscorbutiques sont connues depuis longtemps déjà, a eu l'idée d'employer tiges et feuilles à la fabrication d'un sirop et d'un suc, en se conformant aux prescriptions du docteur Chatin, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu.

» Après dégustation sur place de ces divers produits, la commission a chaudement félicité M. Lebrun de l'initiative qu'il a prise en dotant la ville d'un établissement qui peut rendre certainement de grands services.

» ... A la commission, pour les visites sus-indiquées, s'étaient joints les membres du bureau et, tous, nous tenons à le déclarer, après une bonne journée passée ensemble, que nous n'avons eu que de la satisfaction en visitant les cultures qui nous ont été présentées et, en particulier, la cressonnière du Vivier, lesquelles certainement récompenseront l'effort produit par chacun des candidats.

» ... Les récompenses ont été ensuite accordées dans l'ordre suivant : ... Cressonnière : M. Lebrun, à Niort, médaille de vermeil (1), »

Ce qui précède confirme pleinement ce que nous disions au mois de mars dernier de la cressonnière de M. Lebrun. Par cette installation, notre compatriote a

rendu un véritable service à ses concitoyens en leur procurant, dans d'excellentes conditions, un produit dont l'éloge n'est plus à faire et dont les propriétés curatives sont connues de tout le monde. Il y a, en effet, unanimité chez tous les médecins pour reconnaître que le cresson jouit d'une foule de propriétés, puisque, soit à l'état naturel, soit à l'état de suc ou de sirop, il est tout à la fois antiscorbutique, anticatarrhal, antiphtisique, diurétique, digestif, tonique, excitant de la fibre musculaire, etc., etc., et surtout dépuratif.

Sous ce dernier rapport nous pourrions multiplier les exemples; nous n'en citerons pour preuve que deux, concernant notre bonne ville de Niort.

Le jeune L..., de la rue d'Echiré, était revenu des colonies la figure remplie de boutons qui lui faisaient un véritable masque. Ayant appris qu'il avait à sa portée un remède certain, il n'hésita pas et se mit à prendre du suc de cresson. Depuis qu'il suit ce régime, la plupart des boutons ont disparu, et ce qui reste est en train d'en faire autant; il n'éprouve plus les démangeaisons d'autrefois, et tout fait espérer que, dans quelques jours, sa figure sera revenue à son état normal.

M. P..., de la rue Sarrazine, avait tous les ans, à l'époque du printemps, les mains dans un état épouvantable, état causé par des gerçures et des crevasses; c'était parfois pour lui un véritable supplice quand il devait se servir de ses mains. Ayant entendu parler des propriétés du suc de cresson, il se mit à en faire usage, et depuis lors il montre, à qui veut bien le voir, ses mains propres et

nettes et ne lui causant plus aucun malaise.

Nous ne saurions donc engager trop fortement les Niortais à aller visiter, surtout au printemps, époque à laquelle la cressonnière est dans toute sa splendeur, l'installation de M. Lebrun. Ils verront là du cresson superbe, à feuilles d'une largeur extraordinaire et d'un goût excellent, réunissant par conséquent tout, beauté et qualité. C'est donc, comme le dit fort justement le rapport de la commission de la Société d'horticulture, un véritable service qu'a rendu à ses compatriotes M. Lebrun en installant une cressonnière modèle au-dessous de la source du Vivier.

A. M.

(1) Société d'horticulture des Deux-Sèvres.
Concours de 1908